

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU MERCREDI 24 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 24 février, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni en partie dans le lieu ordinaire de ses séances et pour une autre partie en visioconférence, sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 18 février 2021

### **Étaient présents dans le lieu ordinaire de ses séances :**

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Christian REYNAUD, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Dimitri NIOSSOBANTOU, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Gilliane GARNIER, Julien MORIN.

**Étaient présents en visioconférence :** Jean-Jacques MORLAY, Claudette COULAUD, Eric GOUVIER, Frédérique GRANET, Karim JRAD, Laure ROUBERTIE, Céline DUPUY-LEGRAND.

### **Était absente excusée et représentée :**

Magali BOISSONNEAU à Jean-Marie MIGNOT.

**Secrétaire de séance :** Marie-Claude BODEN.

La séance débute à 18H39.

Le Maire fait l'appel nominal. Le quorum est atteint.

Il annonce les procurations.

Marie-Claude BODEN est désignée comme secrétaire de séance.

Le Maire entame la séance par un point sur le contexte sanitaire et économique. Il indique avoir assisté à une réunion à la chambre de commerce en présence du Préfet où il était question de la mise en place de procédures d'aides aux entreprises très accessibles. Il a été re-précisé que le plan de relance servirait à aider les entreprises en difficulté (fermeture administrative, manque de travail) mais aussi à aider les entreprises qui se "portent bien" à développer des projets, notamment dans le domaine du développement durable afin de créer des emplois. 4 entreprises étaient présentes à cette réunion, elles ont bénéficié des aides de l'Etat dans le cadre du plan de relance. Ces aides ont été versées rapidement. Ce plan concerne aussi les collectivités, il y a des projets qui ne correspondent pas aux attentes de l'Etat, d'autres qui sont prêts à être présentés et d'autres qui seront prêts dans les 2, 3, 4 ans à venir pour lesquels l'Etat mettra aussi des choses en place.

Malgré le contexte, la vie de la collectivité continue.

Le Maire met ensuite à l'approbation des membres du Conseil municipal le procès-verbal

de la séance du 28/01/2021. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Le Maire annonce la première délibération. Il remercie tous les services qui ont contribué à préparer ce Conseil municipal.

### **Délibération N°2021/D/010 - Objet : Débat d'orientation budgétaire**

Monsieur Gaston CHASSAIN présente au nom de la commission des Finances les orientations budgétaires pour l'année 2021.

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, des subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>I Présentation par Monsieur le Maire, Gaston Chassain</b>       | <b>4</b>  |
| 1-Situation globale  | 4         |
| Monde  | 4         |
| France   | 4         |
| 2-Situation de la collectivité                                     | 6         |
| <b>II Situation et orientations budgétaires de la collectivité</b> | <b>7</b>  |
| 1-Recettes de fonctionnement                                       | 7         |
| 1-Fiscalité  | 7         |
| 2-Concours de l'Etat   | 9         |
| 3-Autres recettes (produits des services...)                       | 10        |
| 2-Dépenses de fonctionnement                                       | 10        |
| 1- Dépenses de personnel   | 10        |
| 2- Subventions   | 11        |
| 2-1 Subventions aux associations                                   | 11        |
| 2-2 Accompagnement direct du CCAS                                  | 12        |
| 2-3 Accompagnement directe du festival du Pastel                   | 12        |
| 3- Autres dépenses de fonctionnement                               | 12        |
| 3-1 Les charges à caractère général -                              | 12        |
| 3-2 Les intérêts des emprunts                                      | 12        |
| 3-Section d'investissement   | 13        |
| 1-La Dette   | 13        |
| 2-Recettes d'investissement  | 15        |
| 2-1 -Autofinancement   | 15        |
| 2-2 -FCTVA   | 15        |
| 2-3 -Subventions   | 16        |
| Année 2020   | 16        |
| 3-Dépenses d'investissement  | 16        |
| Programmation des investissements de la collectivité               | 16        |
| 3-1 Projets en cours et comptabilisés budgétairement :             | 16        |
| 3-2 Projets à financer en 2021                                     | 16        |
| <b>Conclusion</b>  | <b>18</b> |

# I Présentation par Monsieur le Maire, Gaston Chassain

## 1-Situation globale

### Monde

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus, le reste du monde assiste le 23 janvier 2020 aux premiers confinements des métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020.

Depuis, l'économie mondiale évolue difficilement, au rythme de l'évolution du virus et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Les secteurs sources de fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement demeurent durablement affectés.

Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Fin septembre, les indicateurs étaient encore au vert (enquêtes de confiance, carnets de commandes...) malgré les incertitudes sur l'issue de l'élection présidentielle américaine et sur celle des négociations post-Brexit entre l'Union Européenne et le Royaume Uni.

Mais la deuxième vague de l'épidémie qui a frappé l'Europe devrait inverser cette tendance. Les mesures de restriction, progressivement réintroduites dans la plupart des pays, ont conduit à de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays (Irlande, Pays de Galle, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie...).

L'activité en zone euro s'est à nouveau contractée, mais dans une moindre mesure les gouvernements tentant de minimiser l'impact économique notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction).

Si la vaccination a apporté un peu d'espoir, le manque de visibilité sur l'issue de la crise affecte durablement l'économie.

### France

Résiliente en 2019 (1,5%), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020. Reculant de 5,9% au premier trimestre, le PIB a chuté de 13,7% au deuxième trimestre suite au confinement national instauré au printemps dernier (17 mars au 11 mai). Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport. Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été tout en restant inférieure de 4% à son niveau d'avant crise.

L'accélération des contaminations depuis la fin de l'été a conduit à un nouveau confinement national le 30 octobre pour une durée de 4 semaines.

Dans un contexte incertain quant à la durée de l'épidémie, la croissance française devrait chuter de -10,3% en 2020.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant. Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié.

En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emploi lentement accumulées au cours des deux ans et demi passés.

Cette destruction massive d'emploi ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage. Au troisième trimestre, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage s'élevait de nouveau à 9,0%.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adopté dès mars un dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité.

Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3% de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021.

Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11% d'ici la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8% vers la fin de 2022

## 2-Situation de la collectivité

Les collectivités subissent comme tout le monde les effets collatéraux et notamment économiques de la COVID 19. Cet épisode qui dure, non prévu, vient s'ajouter aux dernières mesures visant à contraindre le budget des collectivités en leur supprimant la plupart des leviers démocratiques et financiers qui ont permis pendant des décennies d'aménager nos territoires.

Le flou qui a persisté autour de la taxe d'habitation particulièrement dans le périmètre de son application rend impossible actuellement toute vision sérieuse de l'avenir.

La compensation bloquée sur les bases de l'année 2018, induit déjà des pertes sachant que les calculs permettant de prendre en compte l'augmentation de logements ou de fiscalité relèvent de formules mathématiques dignes d'une usine à gaz.

Les recettes des EPCI notamment et des communes, notamment Feytiat dépendent fortement de la réalité économique.

La baisse vertigineuse de la DGF qui est passée pour notre commune de 520 000€ à 70 000€ alors que de nombreuses communes de notre strate ont peu perdu.

Notre action de soutien aux entreprises et les mesures que nous avons dû prendre pour la COVID laissent un solde négatif d'environ 200 000 €.

La restructuration de Madrange a été suivie d'un manque à gagner de 300 000€ en recettes de fiscalité.

Les dépenses engagées doivent être soldées et le débat d'orientations budgétaires doit nous permettre d'aborder l'avenir dans un environnement nouveau et incertain alors que les investissements des collectivités demandent du temps et de l'assurance sur le long terme.

Les règles du jeu ne devraient pas changer du jour au lendemain mais s'étaler sur une décennie pour pouvoir s'adapter aux évolutions.

Notre commune a heureusement su se doter des équipements indispensables dans les domaines sportif, culturel et social.

Cette baisse d'investissements et de dépenses locales va avoir surtout un impact sur l'économie locale et donc l'emploi dans nos territoires.

Les premiers effets se font sentir notamment dans le domaine de la voirie, des grands chantiers.

A cela s'ajoute la réduction des surfaces constructibles qui diminue sur notre territoire les possibilités de construction et donc des chantiers en moins.

Je pense notamment aux bailleurs sociaux qui ne trouvent plus de terrains pour accueillir leurs projets alors que la demande ne cesse d'augmenter.

L'action qui nous anime est celle du développement du territoire au service de la population. Les orientations actuelles ne vont plus dans ce sens et c'est ce qui a été présenté à la communauté urbaine par le cabinet d'audit qui met en garde contre d'autres mesures qui vont venir aggraver cette situation.

Nous suivrons avec beaucoup de vigilance ces évolutions et nous prendrons les mesures nécessaires pour nous adapter.

A l'heure où la pandémie nous prouve que la concentration des populations provoque des situations ingérables, nous ferions bien de penser à un aménagement cohérent des territoires au lieu de ne penser qu'à renforcer les grandes métropoles.

# II Situation et orientations budgétaires de la collectivité

## 1-Recettes de fonctionnement

### 1-Fiscalité

#### 1-1 L'attribution de compensation

Elle est versée par les EPCI à TPU aux communes membres pour compenser la perte des produits qui provenaient de la taxe professionnelle.

Elle n'est pas indexée et ne progresse donc pas. Elle est fixée à de 1 825 375 € pour les années à venir. Elle serait modifiée si de nouveaux transferts de compétences venaient à être décidés par la communauté urbaine et ses communes membres.

#### 1-2 La fiscalité directe

| compte              | Année   | CA 2016          | CA 2017          | CA 2018          | CA 2019          | CA 2020          |
|---------------------|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| 73111               | Taxes foncières et d'habitation                   | 2 820 121        | 2 923 576        | 2 982 929        | 3 071 039        | 2 788 242        |
| 7318                | Autres impôts locaux ou assimilés                 | 5 749            | 1 002            | 1 856            | 746              | 1 306            |
| 73211               | Attribution de compensation                       | 2 073 673        | 2 073 673        | 2 037 600        | 1 826 379        | 1 826 375        |
| 73223               | Fonds péréquation <sup>o</sup> ress. comm. interc | 82 515           | 77 794           | 79 088           | 78 297           | 77 759           |
| 7368                | Taxe locale sur la publicité extérieure           | 50 792           | 96 986           | 142 996          | 132 291          | 133 738          |
| 7381                | Taxe additionnelle aux droits de mutation         | 181 238          | 151 052          | 190 597          | 186 365          | 165 518          |
| <b>Chapitre 73:</b> | <b>Impôts et taxes</b>                            | <b>5 214 088</b> | <b>5 324 083</b> | <b>5 435 066</b> | <b>5 295 117</b> | <b>4 992 938</b> |

M. Julien MORIN intervient en faisant remarquer que le produit de la taxe foncière a quand même considérablement diminué entre 2019 et 2020 et demande s'il y a une explication à cela.

M. le Maire répond qu'effectivement il y a une explication, c'est l'Etat qui a revu la fiscalité des établissements Madrange qui a impacté la commune de 300 000 euros. L'Etat prévoit encore d'alléger les taxes foncières pour les entreprises de production mais les communes ne devraient pas être trop touchées.

Les réformes en cours vont encore amener des évolutions dans ce domaine :

|                            | FISCALITÉ 2020   |                  |                  |                  |
|----------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|                            | Taxe Habitation  | Foncier Bâti     | Foncier Non Bâti | TOTAL            |
| Bases 2020                 | 9 977 529        | 9 056 820        | 88 246           |                  |
| Taux 2020                  | 12,38 %          | 16,32 %          | 82,70 %          |                  |
| <b>Produits 2020</b>       | <b>1 235 218</b> | <b>1 478 679</b> | <b>72 979</b>    | <b>2 786 876</b> |
| Produits 2019              | 1 203 682        | 1 798 131        | 68 961           | 3 071 039        |
| Allocations compensatrices | 95 175           | 3 627            | 4 377            | 103 179          |
| <b>Total</b>               |                  |                  |                  | <b>2 890 055</b> |

La commune conserve la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le taux du foncier est la somme du taux de la Commune et celui du Département

Un lissage est appliqué pour que la commune ait une recette équivalente (-29 855 €) à l'année 2020

En 2021 les bases vont être revalorisées de 0.20% , ce qui donne la perspective suivante :

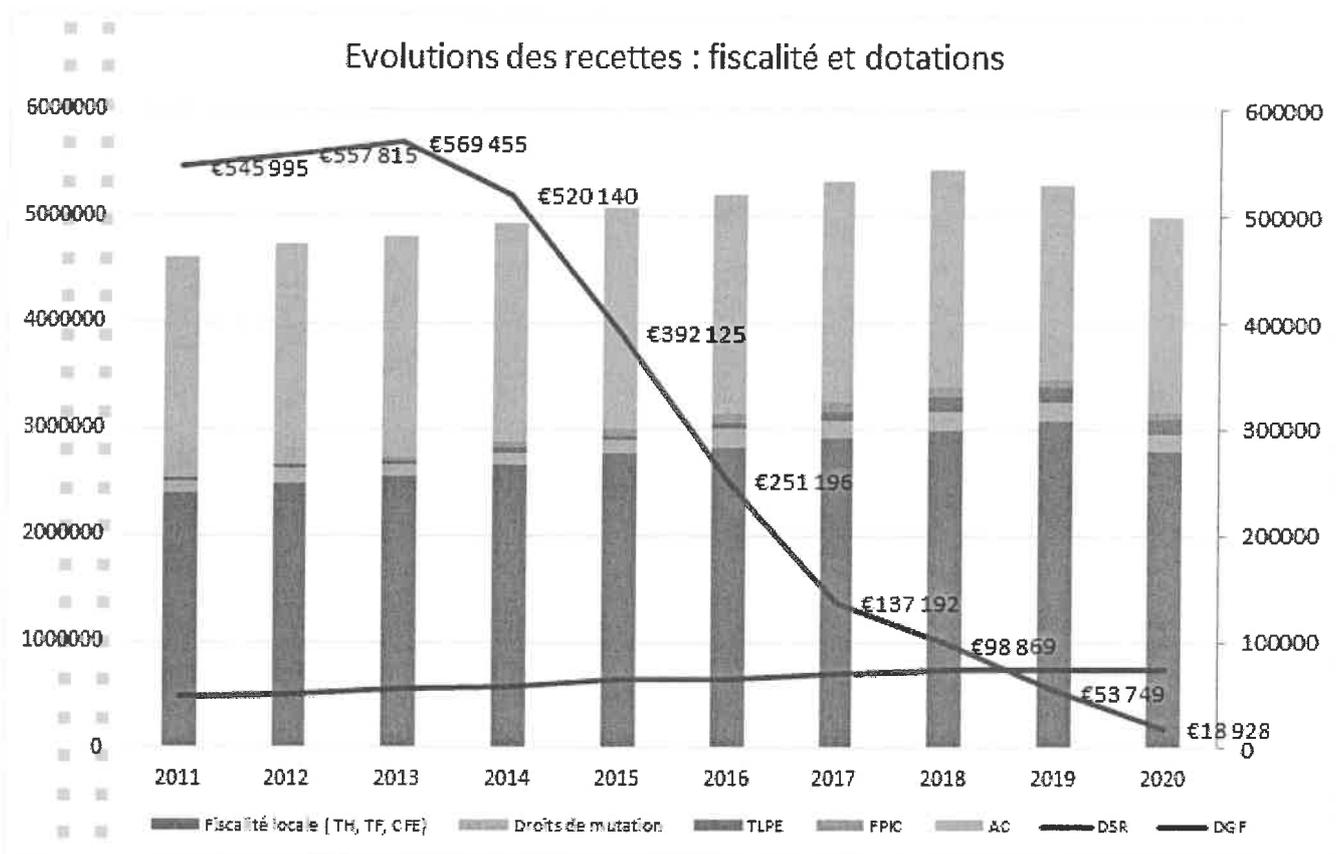
| Coef revalorisé     | SIMULATION FISCALITÉ 2021 |                  |                  |                  |
|---------------------|---------------------------|------------------|------------------|------------------|
| 1,002               | TH secondaire             | Foncier Bâti     | Foncier Non Bâti | TOTAL            |
| Bases estimées      | 236 927                   | 9 261 840        | 88 422           |                  |
| Taux                | 12,38 %                   | 35,28 %          | 82,70 %          |                  |
| Produits bruts      | <b>29 332</b>             | <b>3 267 577</b> | <b>73 125</b>    | <b>3 370 034</b> |
| Coef Correcteur     |                           | 0,86154          |                  |                  |
| Lissage estimé 2021 |                           | -29 855          |                  |                  |
| Produits définitifs | <b>29 332</b>             | <b>2 785 293</b> | <b>73 125</b>    | <b>2 887 750</b> |

A taux constant la commune touchera 2 887 750 € (il n'y a plus d'allocations compensatrices)

## 2-Concours de l'Etat

Avec moins de 100 000 € (74 059 € de dotation de solidarité rurale et 18 928 € de DGF), l'apport financier de l'Etat continue de chuter.

Evolution des recettes de financement de la fiscalité et des dotations ;  
 Les principales recettes sont la fiscalité directe et l'attribution de compensations.



### 3-Autres recettes (produits des services...)

Les autres recettes de la commune sont les recettes des services, avec la facturation du restaurant scolaire, de l'accueil de loisirs, les loyers et à moindre niveau les locations de salles.

Les recettes de services sont fortement impactées par la situation sanitaire elles représentent en 2020 520 462 € ( Chapitre 70 ) , au lieu d'environ 664 800 € (moyenne 2016/2017/2018/2019) ; A noter que l'Etat s'est engagé à compenser une partie de cette perte, la participation devrait être connue prochainement.

Au compte 75 (revenus des immeubles) la baisse est également perceptible.

|                           | 2017    | 2018    | 2019    | 2020  |
|---------------------------|---------|---------|---------|---|
| Revenus des immeubles     | 369 767 | 386 192 | 412 455 | 404 697<br>-44 122 € remise gracieuse covid |
| Restaurant scolaire /ALSH | 245 690 | 271 283 | 266 189 | 200 606                                     |

## 2-Dépenses de fonctionnement

### 1- Dépenses de personnel

La masse salariale est le poste de dépenses le plus important qu'il faut observer avec beaucoup d'attention.

Son évolution, hormis les embauches, nous est imposée par les revalorisations statutaires qui représentent des sommes non négligeables. Notre objectif est de la maîtriser pour l'adapter aux besoins réels de la collectivité. A noter que pour certains agents en arrêt longue maladie ou en accident du travail une partie du salaire nous est remboursée.

En 2020 les dépenses de personnel ont été conformes aux prévisions budgétaires elles s'élèvent à 3 400 363 €.

Compte tenu de l'importance de ce chapitre, et de son poids sur le budget, les modifications des effectifs devront être étudiées avec une grande attention.

|   | 2017             | 2018             | 2019             | 2020             |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|
| <i>Coût brut du personnel</i>   | 3 145 614        | 3 300 336        | 3 294 910        | 3 400 363        |
| <i>Atténuations de charges (Rst S.Sociale)</i>                        | -161 611         | -201 482         | - 83 250         | - 126 325        |
| <b>Frais de personnel</b>   | <b>2 984 003</b> | <b>3 098 854</b> | <b>3 211 660</b> | <b>3 274 038</b> |
| Dépenses de fonctionnement  | 6 351 166        | 6 638 056        | 6 486 934        | 6 647 912        |
| Personnel/dépenses de fonctionnement                                  | <b>46.98%</b>    | <b>46.68%</b>    | <b>49,51%</b>    | <b>49,25%</b>    |
| Ecritures d'ordre+charges exceptionnelles+cessions actifs             | 347 765          | 351 813          | 379 944          | 624 456          |
| Dépenses de fonctionnement d'exploitation                             | 6 003 401        | 6 286 243        | 6 106 990        | 6 023 456        |
| <b>Personnel/dépenses de fonct. d'exploitation</b>                    | <b>49.71%</b>    | <b>49.3%</b>     | <b>52,60%</b>    | <b>54,40%</b>    |
| Personnel voirie mis à disposition de l'Agglo+remboursements Etat     | 263 889          | 283 353          | 268 720          | 266 894          |
| <b>Frais actualisés de personnel</b>                                  | <b>2 720 114</b> | <b>2 815 501</b> | <b>2 942 940</b> | <b>3 007 144</b> |
| Dépenses actualisées de fonctionnement                                | 5 739 512        | 6 002 890        | 5 838 270 *      | 5 986 562 *      |
| <b>Frais actualisés de persl/ dépenses actualisées de fonct. En %</b> | <b>47.39%</b>    | <b>46.90%</b>    | <b>50,41%</b>    | <b>52.40 %</b>   |

\* Le périmètre des dépenses de fonctionnement a évolué depuis le 1er janvier car la commune ne paie plus directement le SDIS ( CULM)

M. Pascal BUSSIERE intervient et indique que, comme il l'a déjà évoqué lors de la commission des finances, il y a une augmentation significative des frais de personnel entre 2019 et 2020. Il souhaite savoir s'il y a une visibilité de la pyramide des âges permettant d'évaluer le personnel qui est ou sera en fin de carrière, si ce personnel sera remplacé et s'il y aura un impact sur les années futures concernant les frais de personnel?

M. le Maire répond qu'effectivement, chaque année, il y a des agents qui partent à la retraite et qu'il y en a en ce moment.

L'augmentation s'explique par le tuilage pour certains services afin de préparer le départ des agents. Une fois partie, ces personnes ont déjà leur remplaçant en place et préparées à leur nouvelle mission. S'ajoute l'impact du covid qui nous a obligé à embaucher pour pallier certaines choses, la suppression du glyphosate qui nous a contraint à faire appel à du personnel en plus. Nous avons aussi les agents en arrêt maladie ou en longue maladie dont une partie du salaire est remboursée que nous devons payer ainsi que leur remplaçant. La pyramide des âges est assez équilibrée et effectivement il est important d'en tenir compte pour nos prévisions futures.

M. Pascal BUSSIERE demande si pour les personnes qui vont arriver à l'âge de la retraite, il est envisagé de les remplacer ou pas ?

M. le Maire répond que la question se pose à chaque départ à la retraite de remplacer ou non la personne. Il n'y a pas de règles précises en la matière, il n'y a pas de remplacement systématique, l'important c'est de pouvoir assumer les services sur lesquels on s'est engagé auprès de la population. L'idée générale est de ne pas augmenter la masse salariale, voire de la faire baisser.

Mme Gilliane GARNIER pose une question concernant la ligne "Ecritures d'ordre+charges exceptionnelles+cessions actifs" qui passe de 379 944 € en 2019 à 624 456 € en 2020, pour savoir à quoi correspond cette différence de montant ?

M. le Maire indique qu'il s'agit de transferts entre les comptes. Mme Karine BERTHIER - DSF, propose d'apporter une réponse plus détaillée à Mme GARNIER ultérieurement. Mme Murielle CHIONO-LEVY intervient plus tard en précisant que ce qui augmente le montant par rapport à l'année précédente, on a peu près 15 000 à 20 000€ de plus en amortissement, un terrain a été vendu et on constate en charges exceptionnelles la valeur du bien sorti de l'inventaire de ce terrain qui s'élève à 180 000€. Dans ses charges exceptionnelles, il y a aussi l'aide qui a été faite aux entreprises pour un peu plus de 40 000€, c'est ce qui explique la différence.

M. Julien MORIN suggère d'utiliser pour les prochains débats les ratios de l'AMF qui les propose tous les ans dans un rapport sur les ratios de chaque commune ?

M. CHASSAIN répond que nous le faisons chaque année pour le budget, ce sera le cas pour le prochain Conseil municipal.

M. Julien MORIN ajoute que se sont des ratios exprimés par habitant en général. Il souligne qu'apprécier des chiffres en valeur absolue c'est un peu compliqué et c'est pour cela qu'en valeur relative par rapport à des strates de communes équivalentes ce serait intéressant aussi.

M. le Maire indique qu'il est encore trop tôt pour avoir les ratios. Ces ratios sont obligatoires dans le budget mais pas dans le DOB.

## 2- Subventions

### **2-1 Subventions aux associations**

Montant des accompagnements au mouvement associatif :

| 2012    | 2013    | 2014    | 2015    | 2016    | 2017    | 2018    | 2019    | 2020    |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| 196 901 | 212 434 | 207 383 | 197 500 | 199 003 | 196 691 | 207 732 | 203 296 | 178 628 |

Il faut noter que la commune a tenu son engagement, elle a versé l'intégralité des subventions aux associations malgré la situation sanitaire qui a complètement gelé la vie associative.

### **2-2 Accompagnement direct du CCAS**

| 2016      | 2017      | 2018      | 2019      | 2020      |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 63 649,23 | 63 086,68 | 70 605,23 | 68 394,83 | 62 763,97 |

### **2-3 Accompagnement direct du festival du Pastel**

Cette année la commune a versé 26 342.36 € de subvention d'équilibre, à compter de 2021 les dépenses seront réparties sur le budget principal .

## 3- Autres dépenses de fonctionnement

### **3-1 Les charges à caractère général -**

(Chapitre 11), ensemble des achats de fonctionnement ( petit matériel, prestations, fluides ....)

| 2016      | 2017      | 2018      | 2019      | 2020      |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 2 092 501 | 1 892 367 | 2 026 605 | 2 113 375 | 1 956 745 |

### **Point sur le budget et la crise sanitaire**

Cette année la section de fonctionnement a été fortement impactée par la crise sanitaire. Au niveau des dépenses, le coût direct s'élève à 79 103 € auxquels s'ajoutent 44 122 € d'aide sur les loyers, soit une dépense directe de 123 225 € Parallèlement les recettes des services ont baissé de 73 341 €

**Le total des dépenses s'élève donc à 196 566 €. A noter que l'Etat a accompagné l'acquisition des masques pour la population, ce qui représente une recette de 8000 €.**

### 3-2 Les intérêts des emprunts

Ils pèsent sur la section de fonctionnement, le total de l'année s'élève à 99 727 € ( cf rubrique dette )

## 3-Section d'investissement

### 1-La Dette

| Dette par année               | 2020        | 2021        | 2022        | 2023        | 2024        | 2029        |
|-------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Encours moyen                 | 4 240 877 € | 3 765 365 € | 3 310 824 € | 2 963 127 € | 2 720 085 € | 1 658 400 € |
| Capital payé sur la période   | 477 227 €   | 477 501 €   | 400 167 €   | 268 362 €   | 224 352 €   | 208 537 €   |
| Intérêts payés sur la période | 99 727 €    | 87 279 €    | 71 162 €    | 60 870 €    | 54 175 €    | 32 191 €    |
| Taux moyen sur la période     | 2,26%       | 2,18%       | 2,06%       | 1,97%       | 1,93%       | 1,88%       |

Tableau d'extinction de la dette

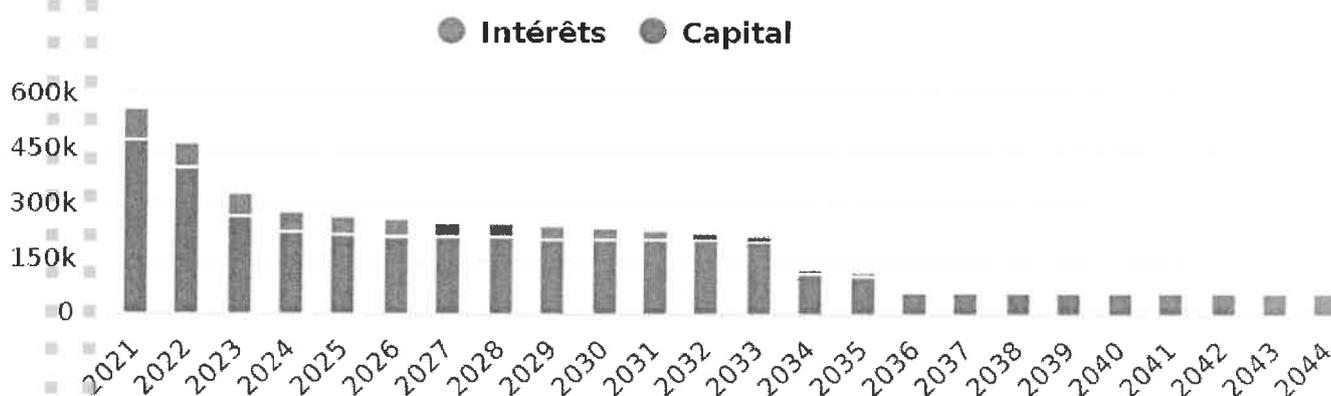


Tableau du profil d'extinction détaillé par année-capital amorti

| Référence       | Prêteur                               | TAUX                  | 2021                | 2022                | 2023                | 2024                | 2025                | 2026                |
|-----------------|---------------------------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 996             | DEXIA CL                              | Taux fixe<br>4,68%    | 23 589,11 €         | 23 589,11 €         | 23 589,14 €         |                     |                     |                     |
| 993             | DEXIA CL                              | Taux fixe<br>5,65 %   | 24 391,84 €         | 24 391,84 €         | 24 391,84 €         | 6 098,02 €          |                     |                     |
| 2006-1          | CRÉDIT MUTUEL                         | Taux fixe<br>3,59 %   | 133 333,32 €        | 55 555,75 €         |                     |                     |                     |                     |
| 8205803         | CAISSE D'EPARGNE                      | Taux fixe<br>3,75 %   | 71 352,41 €         | 74 056,70 €         |                     |                     |                     |                     |
| 5030370         | CAISSE DES DÉPÔTS ET<br>CONSIGNATIONS | Livret A+1            | 75 361,03 €         | 73 100,19 €         | 70 907,19 €         | 68 779,97 €         | 66 716,57 €         | 64 715,08 €         |
| 500699          | BANQUE POSTALE                        | Taux fixe à<br>2,97 % | 42 105,28 €         | 42 105,28 €         | 42 105,28 €         | 42 105,28 €         | 42 105,28 €         | 42 105,28 €         |
| 4352972         | CAISSE D'EPARGNE                      | Taux fixe à<br>2,49 % | 47 368,44 €         | 47 368,44 €         | 47 368,44 €         | 47 368,44 €         | 47 368,44 €         | 47 368,44 €         |
| 100005898<br>57 | CREDIT AGRICOLE                       | Taux fixe à<br>1,63 % | 60 000,00 €         | 60 000,00 €         | 60 000,00 €         | 60 000,00 €         | 60 000,00 €         | 60 000,00 €         |
| <b>TOTAL</b>    |                                       |                       | <b>477 501,43 €</b> | <b>400 167,31 €</b> | <b>268 361,89 €</b> | <b>224 351,71 €</b> | <b>216 190,29 €</b> | <b>214 188,80 €</b> |

Limoges Métropole nous rembourse dégressivement les emprunts que nous continuons à payer pour les travaux de voirie effectués avant le transfert. Ce remboursement s'appelle « la dette récupérable ».

Profil d'extinction détaillé de la dette récupérable :

|                            | 2020    | 2021   | 2022   | 2023   | 2024  |
|----------------------------|---------|--------|--------|--------|-------|
| Capital Restant Dû 01/01/n | 122 750 | 91 653 | 60 556 | 31 843 | 3 573 |
| Capital                    | 31 097  | 31 097 | 28 713 | 28 270 | 3 573 |
| Intérêts                   | 6 323   | 4 714  | 5 489  | 4 324  | 435   |

M. Julien MORIN demande, par rapport à la liste des crédits en cours, s'il y a déjà eu des renégociations des taux d'intérêts sur certains crédits ou des actions dans ce sens ?

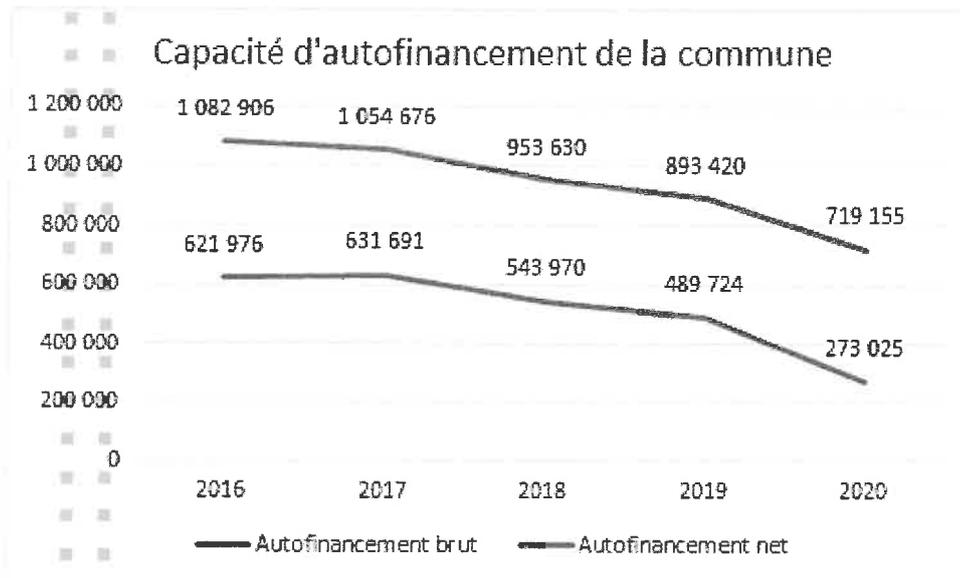
M. le Maire répond qu'il n'y a pas eu de renégociations des taux, compte tenu des sommes qui restent à verser sur ces crédits.

## 2-Recettes d'investissement

### **2-1 -Autofinancement**

La CAF **brute** traduit la **capacité** de la **collectivité** à financer, par son fonctionnement courant, ses opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement, ...). Elle permet donc d'évaluer les possibilités réelles de la commune à réaliser ses projets.

La GAF **nette** est égale à la CAF brute moins le remboursement de l'annuité en capital. Elle illustre la capacité de la commune à investir dans de nouveaux projets.



La capacité d'autofinancement de la commune diminue d'année en année (-56 % par rapport à 2017)

## 2-2 -FCTVA

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

Le taux de compensation forfaitaire fixé par l'article L. 1615-6 à 16.404 %

| Année | 2016    | 2017    | 2018    | 2019   | 2020    |
|-------|---------|---------|---------|--------|---------|
| FCTVA | 590 129 | 394 248 | 164 704 | 92 500 | 121 966 |

Pour les deux années à venir le FCTVA représentera un apport financier plus conséquent que les deux dernières années puisque le chantier de Couderc sera comptabilisé.

Pour 2021 l'estimation est de 160 000 €

## 2-3 -Subventions

Année 2020

- 1271.34 € du SEHV pour l'achat de 9 303.36 € de décors de Noël
- 253 684 € du département pour la 1ere tranche de Couderc
- 327 165.93 € de DETR pour Couderc ( 1ère tranche et acompte 2eme tranche)
- 42 106 € Solde de la mise en accessibilité de la mairie

## 3-Dépenses d'investissement

### Programmation des investissements de la collectivité

#### 3-1 Projets en cours et comptabilisés budgétairement :

- Extension gymnastique salle de gymnastique de Couderc
- Mobilier salle de gymnastique
- Eclairage stade Couderc
- Extension Diablotins

#### 3-2 Projets à financer en 2021

- Réfection toiture maison de l'Enfance :

Le dossier a été déposé auprès de la Préfecture pour être intégré au plan de relance.

-plan de financement initial :

| Dépenses                | HT                | Recettes                 |                   |
|-------------------------|-------------------|--------------------------|-------------------|
| Travaux                 | 150 000.00        | CAF ( 40 % HT)           | 63 640.00         |
| Maitre d'oeuvre         | 9 100.00          | Subvention CD87 (10% HT) | 15 910.00         |
|                         |                   | DETR (25 %HT)            | 39 775.00         |
| Total HT prévisionnel : | 159 100.00        |                          |                   |
|                         |                   |                          |                   |
| TVA                     | 31 820.00         | FCTVA                    | 26 092.40         |
|                         |                   | Autofinancement          | 45 502.60         |
| <b>TOTAL TTC</b>        | <b>190 920.00</b> |                          | <b>190 920.00</b> |

- Réfection de l' EHPAD de la Valoine 268 000 € ;

- Lotissement la Biche 2 Ce projet apportera une recette à la commune.

# Conclusion

Après cette analyse factuelle nous devons chaque année envisager les orientations de la collectivité pour les prochaines années.

En termes financiers il faudra attendre la fin de la crise pour pouvoir dégager plus d'autofinancement.

Les équipements essentiels sont maintenant présents dans la commune et leur entretien, leur amélioration ou leur restructuration ou extension seront la priorité.

En premier lieu, l'année 2021 débute avec de gros chantiers en cours.

La réception des travaux de l'Espace Roger Couderc a lieu cette semaine et marque la fin d'un grand projet qui va profiter à de nombreux sportifs de la commune. Cet équipement a très peu dépassé les prévisions et on peut dire que le chantier s'est relativement bien déroulé.

Il restera sans doute des aménagements extérieurs à affiner.

L'éclairage du stade est commencé et les pylônes devraient bientôt apparaître.

La crèche des Diablotins est toujours en cours de travaux.

La restructuration de l'accueil des Bruges est le prochain gros chantier qui est nécessaire et si le cahier des charges est prêt le lancement de l'opération sera réalisé dès que nous aurons une vision claire des financements des communes.

Les besoins identifiés en termes d'extension d'équipements concerne le tennis pour un troisième court couvert.

Des travaux d'amélioration (toiture et isolation) sont également programmés pour la maison de la petite enfance et devraient voir le jour en 2021. D'autres seront nécessaires à moyen terme notamment sur les toitures de Chazalon et du restaurant scolaire.

Les aménagements en matière d'urbanisme seront réalisés en fonction de l'avancement des projets. (maison de santé, Etangs de Crouzeix, pistes cyclables)

Dans le secteur des Ardennes la commune dispose d'une unité foncière constructible à valoriser par de l'habitat.

C'est donc vers une stabilisation de l'aménagement de notre commune en termes d'équipements et d'habitat que nous envisageons pour les 10 ans à venir afin de conserver un cadre de vie serein pour les habitants ainsi qu'une qualité de service.

Les aménagements routiers plus que nécessaires sont de la compétence de la Communauté urbaine et du Conseil départemental.

M. Julien MORIN s'interroge sur la nécessité d'investir sur un 3ème terrain de tennis alors que la

commune en possède déjà deux couverts et 2 extérieurs qui ont été rénovés en 2012. Surtout que ce 3ème terrain ne servira qu'à quelques dizaines de personnes sur la commune alors qu'il y a certainement d'autres investissements à engager, la commune étant déjà plutôt bien dotée en termes d'équipements sportifs et culturels. Il y a certainement d'autres investissements à engager comme notamment le bâtiment de l'école qui est une vraie passoire thermique et qui pourrait bénéficier des crédits du plan de relance.

Il se demande également concernant les travaux de toiture s'il y aurait une possibilité de mettre en place des panneaux photovoltaïques, d'intégrer en tout cas cette dimension là, voire même d'aller sur de l'autoconsommation pour la commune.

M. le Maire répond que le terrain de tennis supplémentaire faisait partie des promesses faites lors de la campagne électorale. La commune s'est engagée à le réaliser, sous réserve que la commune obtienne des aides pour le financement. Il ajoute qu'en politique lorsque l'on fait des promesses et qu'on ne les tient pas on n'est plus crédible. Il rappelle que pour le Préfet, l'important c'est d'avoir des projets, donc concernant les écoles l'un n'empêche pas l'autre, cela dépendra de la capacité de financement. La commune recherchera les financements et l'idée c'est de pouvoir faire les 2 projets selon les opportunités de subventions qui se présenteront. Concernant le photovoltaïque, un rendez-vous est justement prévu le 25/02/2021 à 12H30 avec un opérateur d'EDF concernant ce sujet. La commune souhaite développer le photovoltaïque, elle étudie les possibilités d'évolution en ce sens, sachant que selon la structure des bâtiments cela n'est pas toujours possible (restaurant scolaire).

M. Laurent LAFAYE dit qu'il faudrait placer les choses dans leur contexte et ainsi éviter certains raccourcis. Il ajoute que sur la dernière mandature, la commune a inauguré la restructuration du groupe scolaire qui était un projet de 5 millions d'euros. La priorité pour les écoles a toujours été là et elle continue d'être là. Il y a des choix qui sont faits comme le terrain de tennis mais on n'oppose pas les projets les uns aux autres. Il y a eu une très grosse priorité en termes d'investissement sur les écoles, sans parler du fonctionnement et du périscolaire qui font que la commune est un peu unique à ce niveau là, à l'échelle du département. Il reste l'engagement pris sur cette mandature concernant le bâtiment du bas de l'école qui a été conçu à la fin des années 60, qui a été très régulièrement entretenu mais qui demande maintenant une mise aux normes de l'isolation ainsi que la création d'un préau. Il y a donc des choix qui sont faits en fonction des engagements qui ont été pris comme ici le terrain de tennis mais la commune essaye toujours de trouver des équilibres.

M. Jean-Marie MIGNOT intervient pour apporter des précisions sur les travaux aux écoles et en profite pour remercier le service technique qui fait des efforts pour obtenir des devis à des coûts intéressants qui n'enlèvent rien à la qualité du rendu.

M. le Maire conclut en disant que ce débat d'orientation budgétaire est valable à l'instant T, on ne sait pas ce qui peut se passer, qui plus est avec la crise sanitaire que nous traversons, qui a et qui aura des impacts sur l'économie.

### **Le Conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire.**

#### **Délibération N°2021/D/011 - Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ANACR**

Monsieur Gaston CHASSAIN informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par le président de l'ANACR, Monsieur Christian Lavaux pour que la commune contribue à l'achat du drapeau des anciens combattants.

Pour rappel, l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance participe régulièrement aux commémorations du territoire. Plusieurs communes se sont engagées à accompagner l'association pour l'achat du drapeau et de ses accessoires dont le

montant s'élève à 2 134.80 €.

Monsieur le Maire propose que la commune attribue à cette association une subvention exceptionnelle de 300 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de donner son accord pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ANACR pour un montant de 300 €.
- de donner à Monsieur le Maire toutes les autorisations aux fins envisagées.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

**Délibération N°2021/D/012 - Objet : Lotissement communal la Biche II fixation du prix de vente des lots**

Vu la délibération 2020 D46 en date du 24 juin 2020, pour la création d'un budget annexe lotissement la Biche II.

Vu la délibération 2020 D47 en date 24 juin 2020, pour la création du lotissement la Biche II.

Vu l'avis des Domaines en date du 28 janvier 2021.

Monsieur Gaston CHASSAIN rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de son partenariat avec l'ODHAC pour la réalisation d'un nouveau lotissement, il a été prévu la viabilisation de 8 lots sur une surface globale de 7413 m<sup>2</sup>.

Les terrains seront cédés viabilisés. Ils sont destinés à la vente à des particuliers.

L'avis des Domaines a été sollicité le 25 janvier 2021, et la valeur vénale du terrain a été estimée à 519 000 € soit approximativement 70 € TTC/m<sup>2</sup>.

La commune appliquera la TVA 20 %, la collectera et la reversera à l'Etat.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis des Domaines et de commercialiser les lots au tarif de 58.34 €/m<sup>2</sup> HT soit 70 € TTC m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de donner son accord pour la vente des lots du lotissement « La Biche II » au prix de 58.34 €/m<sup>2</sup> HT soit 70 € TTC m<sup>2</sup>.
- de donner à Monsieur le Maire toutes les autorisations aux fins envisagées.

M. Julien MORIN a 2 questions concernant ce projet de délibération. En premier lieu, il souhaite connaître l'origine de la différence entre les superficies par rapport à la convention signée avec l'ODHAC lors d'un autre Conseil municipal.

M. le Maire répond qu'il y a un bornage et que des calculs vont être à nouveau effectués. Il précise qu'il s'agit d'approximations pour le moment.

En second lieu M. Julien MORIN demande si le coût de viabilisation qui avait été estimé dans la convention à 300 000 € a bien été respecté ?

M. le Maire indique que le chantier n'est pas terminé. Madame Murielle CHIONO-LEVY, DGS, précise que l'Odhac lui a indiqué que des coûts VRD assurés par Limoges Métropole se sont surajoutés et après discussion avec le comptable de l'ODHAC il n'est pour l'instant pas possible de savoir si cela va encore évoluer en notre défaveur. Un point avec eux doit être fait prochainement.

Le Maire indique que le chantier devrait être terminé pour le mois de juin. Il y aura 14 logements locatifs, 4 en accession à la propriété de la part de l'ODHAC et 8 terrains en accession à la propriété pour la commune.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

## Questions reçues de la part de Monsieur Pascal Bussière ajoutées à l'ordre du jour :

### 1) Aide à la vaccination de nos aînés

Depuis quelques semaines, certaines personnes de plus de 75 ans de notre commune, souhaitant se faire vacciner contre la Covid-19, éprouvent de réelles difficultés dans la prise de rendez-vous auprès des centres de vaccination mis à disposition sur notre département.

Pour certaines d'entre elles, seules, non aidées par leur famille, ne maîtrisant pas internet ou se trouvant confrontées à une plateforme téléphonique saturée, la difficulté est telle qu'elles baissent les bras et, malheureusement, se sentent exclues du système.

Avez-vous identifié précisément les + de 75 ans désirant se faire vacciner contre la Covid-19 ?

Quelles sont, parmi cette liste :

- Celles qui sont en difficulté pour prendre ce rendez-vous ?
- Celles qui auraient des difficultés pour se rendre au centre de vaccination ?

Comment comptez-vous les aider dans leurs démarches ?

M. le Maire répond que les vaccinations sont à l'ordre du jour mais les vaccins ne suivent pas. Il a été décidé de proposer un centre de vaccination sur la commune et Christine SOLELHAC a été chargée de cette mission en liaison avec Catherine GOUDOUD, Vice-présidente du CCAS.

Le 20/01/2021 : prise de contact avec l'ARS.

Le 27/01/2021 : acte de candidature auprès de l'ARS par la mairie de Feytiat pour l'ouverture d'un centre de vaccination.

Du 27/01 au 05/02/2021 : prise de contact avec les professionnels de santé, personnels soignants locaux par le Docteur Nogrette, recensement des personnes de plus de 75 ans par les services de la mairie.

Le 17/02/2021 : accord de l'ARS 87 par appel téléphonique du Directeur M. NEGRIER pour engager les démarches d'ouverture prochaine d'un centre de vaccination.

L'ARS mettra à disposition du centre de vaccination de la commune les vaccins de type Pfizer dont le nombre reste à déterminer à ce jour. Ils devraient arriver autour du 15/03/2021. Ils sont à destination des personnes de plus de 75 ans peu ou pas mobiles. L'organisation des vaccinations se fera sur une journée entière ou demi-journée consécutive en fonction de la disponibilité des personnels soignants.

La livraison des vaccins se fera par le centre de vaccination de rattachement, Chénieux ou CHU selon le nombre exact de rendez-vous pris et dans la limite du nombre de vaccins disponibles pour éviter le gaspillage.

La gestion des réservations sera prise en charge par les services de la mairie dans le cadre du CCAS. Il y aura des possibilités de transport des personnes à mobilité réduite vers le centre de vaccination grâce à la navette de la commune.

Pour les personnes non mobiles, il y aurait la solution de mise en place d'équipes mobiles pour une vaccination à domicile.

Concernant les besoins en matériels de la salle : accès wifi, ordinateurs, imprimantes, réfrigérateur, tables, chaises. Il faut aussi prévoir l'organisation de box dans la salle, l'acheminement sans croisement, du gel hydroalcoolique, le marquage au sol, la distanciation. Nous sommes dans l'attente d'un protocole sanitaire.

Le 25/02/2021 à 15H, une réunion est prévue à ce sujet avec les personnels soignants et les personnels de la mairie qui seront concernés par l'organisation de ces vaccinations.

Nous suivons scrupuleusement les recommandations de l'ARS, en termes à la fois d'installation en amont et de communication, qui peut changer d'avis à tout moment.

M. Pascal Bussière demande si le nombre de personnes que ça pourrait concerner sur la commune a été identifié ?

Le Maire répond : oui et donne la parole à Catherine Goudoud qui indique qu'il y a 753 personnes de 75 ans et + (en comptant ceux qui vont avoir 75 ans en 2021).

Au niveau du CCAS il y a le recensement suivant :

- les personnes inscrites au moment des canicules : une quinzaine de personnes ;
- pendant le confinement, tous les jours, les personnes isolées ont été appelées : une quinzaine de personnes ;
- pour les courses : une trentaine de personnes inscrites ;
- pour la navette : une vingtaine de personnes inscrites.

Il pourrait être envisagé de recenser également les personnes qui bénéficient de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

Le Maire précise que ce sont les médecins qui dans un premier temps déterminent les personnes qui doivent recevoir les vaccins en priorité.

Ces données pourront être croisées avec celles des personnes ressources du territoire, notamment les aides à domicile.

Un courrier sera fait pour toutes les personnes de + de 75 ans avec un numéro de réservation.

L'ARS déterminera le périmètre autour de Feytiat pour l'accès au centre de vaccination de la commune.

Monsieur Pascal BUSSIERE voit que ça évolue. Il espère qu'il y aura bien un centre de vaccination sur Feytiat et que toutes les personnes de + de 75 ans qui sont très en demande pourront être vaccinées.

## 2) Sécurité des biens sur la commune

Les récents événements relayés par la presse locale (gymnase Roger Couderc / cambriolage commerçants Crézin) montrent que notre commune n'est malheureusement pas épargnée par les actes d'incivilité, de dégradation des biens et de cambriolage. La vidéosurveillance est un des moyens de dissuasion des plus efficaces et offre l'avantage de faciliter l'identification des auteurs de ces actes a posteriori.

Aussi, quelles sont vos ambitions en matière de développement de la vidéosurveillance sur la commune ?

Envisagez-vous d'accompagner les commerçants de Crézin pour leur apporter plus de sérénité ?

Le nouveau gymnase Roger Couderc pour lequel la commune a investi des sommes importantes dans les équipements sportifs sera-t-il couvert par la vidéosurveillance ?

Le Maire répond qu'il y a effectivement quelques petites interventions sur la commune surtout dues à la présence de quelques jeunes qui se regroupent en bandes et qui font des bêtises par ennui depuis l'apparition de la COVID. Malgré cela, la commune reste un endroit calme et sécurisé. Le commissaire SALABERT estime que sur Feytiat il n'y a pas de problèmes d'insécurité en comparaison avec les autres communes aux alentours. Grâce à la vidéosurveillance mise en place en premier dans l'agglomération, il y a un effet dissuasif et les cambriolages ont considérablement diminué. Au niveau des habitations, il y a eu :

en 2016 : 9 cambriolages  
en 2017 : 17 cambriolages  
en 2018 : 19 cambriolages

en 2019 : 4 cambriolages

en 2020 : 5 cambriolages

Le taux d'insécurité sur la commune est l'un des meilleurs de l'agglomération.  
Des rondes sont organisées par les élus la nuit.

Pour les entreprises, sur 350, il y a eu :

En 2016 : 12 cambriolages

En 2017 : 19 cambriolages

En 2018 : 7 cambriolages

En 2019 : 0 cambriolage

En 2020 : 2 cambriolages

Les entreprises peuvent mettre en place des alarmes pour assurer la sécurité de leur bâtiment.

Feytiat est très épargnée par la délinquance.

M. Pascal BUSSIÈRE attire l'attention sur le côté Crézin qui ne bénéficie pas de la vidéo surveillance et qui manque de sécurisation au niveau des passages piétons ainsi que des cambriolages des commerces situés à Crézin.

M. le Maire indique que la vidéosurveillance est très chère. Les caméras ont été installées dans les différents "nœuds", aux endroits où l'on est sûr que des voitures passent. Pour le cas de Crézin, cela n'a pas été possible car lorsque la vidéosurveillance a été mise en place, il n'était pas possible de ramener le flux de la caméra.

Les cambriolages ne sont pas nombreux malgré le fait qu'il n'y ait pas de caméra. Afin d'assurer leur sécurité, les commerces ont la possibilité de s'équiper d'alarmes.

M. Pascal BUSSIÈRE indique qu'en tant que conseiller municipal il est souvent sollicité pour des questions liées à la sécurité et qu'il est important d'en débattre.

M. le Maire répond que la sécurité est une priorité pour la commune.

Actuellement des devis sont en cours pour améliorer la surveillance, avec une priorité pour les bâtiments publics.

### **3) Sécurisation de certains passages piétons**

Depuis de nombreuses années, certains passages piétons de la commune sont connus comme étant particulièrement dangereux. En particulier, les passages piétons de Crézin avec des commerces de part et d'autre d'une route à forte circulation et le passage piéton de la rue Winston Churchill utilisé par de nombreux enfants (arrêt de bus TCL et scolaire / Bibliothèque / Gymnase Jacky Chazalon / CIMD / SLAM/ Chemin de randonnée...).

Aussi, comment comptez-vous améliorer la protection des personnes utilisant ces passages piétons ?

M. le Maire répond qu'effectivement à Crézin, le passage clouté est dangereux (les lumières ne suffisent pas donc il faut trouver d'autres solutions comme la pose d'un feu tricolore par exemple ou limiter la vitesse) mais c'est toute la zone qui est extrêmement dangereuse. Il souligne que c'est la raison pour laquelle il s'est battu pour obtenir la déviation pendant 6 ans.

Il y a une réunion du SIEPAL qui doit avoir lieu où la majorité actuelle va proposer d'enlever du SCOT toute possibilité de contournement de Feytiat donc les solutions sont très restreintes.

Pour avoir de la sécurité, il faudrait empêcher les camions d'entrer dans la commune (il y a 600 camions par jour qui traversent la commune).

Le Maire étant responsable en cas de problème, il indique avoir fait tout ce qui était en son pouvoir pour résoudre la problématique de Crézin et ne pourra pas être incriminé le jour où un drame aura lieu.

Limoges Métropole fait des études sur ce sujet et le Bureau d'étude, depuis la fin de l'automne, travaille à refaire tous les passages cloutés. Mais le souci majeur est l'inadéquation entre la circulation dans Feytiat, notamment à Crézin mais pas uniquement et l'aménagement routier que la déviation aurait réglé.

M. Pascal BUSSIÈRE intervient pour dire que la déviation n'est pas le sujet, lorsque le passage piéton de Crézin est évoqué c'est pour souligner que la grande difficulté pour traverser, ce n'est pas lorsque les voitures sont à "touche-touche" mais au contraire lorsque la circulation est fluide et que les véhicules roulent à forte vitesse et ne s'arrêtent pas.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Pascal BUSSIÈRE s'il est en train de dire que la grande circulation à Crézin n'est pas un problème ?

Monsieur Pascal Bussière répond que ce n'est pas le sujet. Il indique qu'il a toujours été d'accord avec d'autres projets de déviation, sur les réaménagements des carrefours autoroutiers et sur le fait qu'il y ait une déviation qui soit déplacée.

Le Maire indique que la solution serait de mettre des feux tricolores aux endroits qui posent problème.

Madame Gilliane GARNIER indique au Maire qu'il y a d'autres projets de déviation qui avaient été évoqués. Elle confirme que la circulation dans Feytiat est dense, que tout le monde le sait, et que d'autres projets pourront voir le jour pour remplacer celui que le Maire souhaitait voir réalisé.

Le Maire souhaite savoir quels sont ces projets évoqués et souligne que le jour où un drame se produira il ne pourra être mis en cause. Il indique qu'il n'y a pas d'autres projets de déviation sinon ils auraient déjà été faits.

Madame Gilliane GARNIER demande qu'elles pourraient être les solutions envisagées en remplacement de la déviation ?

Monsieur le Maire dit attendre justement des propositions de la part de ceux qui ont refusé la déviation.

Madame Gilliane GARNIER propose d'en discuter tous ensemble.

Monsieur le Maire répond que l'étude d'un autre projet comme celui de la déviation prendra 30 ans.

Monsieur Laurent LAFAYE ajoute que ce projet de déviation était le dernier projet qui restait. Il y a eu pleins de projets qui ont été abandonnés les uns après les autres.

Monsieur Julien MORIN intervient pour préciser que c'est lui qui est à l'origine de la question et que la déviation n'était pas du tout le sens de sa question.

Le sujet porte sur les passages piétons et notamment celui de la bibliothèque qui représente un vrai danger pour les personnes qui traversent malgré la limitation de vitesse à 30km/h car elle n'est pas respectée. D'autres passages piétons à Crézin posent problème et pourraient faire l'objet d'une discussion commune afin de trouver des solutions.

Monsieur le Maire indique que ce passage piéton fait l'objet d'une étude de Limoges Métropole en permanence depuis sa création. Il a été mis en place l'interdiction de tourner à gauche à certains endroits et la situation du Bourg de Crézin est en permanence observée. Il a été ajouté un terre-plein central, des voies pour tourner à gauche. Il y a aussi une étude menée par rapport aux couleurs.

La limitation de vitesse à 50 km/h n'est pas respectée.

Les solutions pourraient être :

- La pose de feux tricolores.
- Abaisser la vitesse à 30km/h,
- L'installation d'un rehausseur mais c'est très compliqué. (Population contre, problème d'eaux pluviales...)
- Des peintures fluorescentes. Un contact a été pris.

Il ajoute que tout cela ne résoudra pas le problème de fond.

Le Maire informe qu'il va faire un courrier à l'agglomération Limoges Métropole pour qu'elle fasse une étude car cela n'est plus de sa compétence.

Madame Marie-Josée ROBERT explique la problématique des vélos face aux véhicules.

Monsieur Gilbert ROUSSEAU intervient pour confirmer que la solution de la déviation aurait réglé les problèmes de circulation. Il indique que la commune a travaillé pendant des années avec Limoges Métropole sur la sécurité des routes.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'est battu à l'agglo. pour avoir la piste qui descend depuis Crézin jusqu'à Feytiat qui est empruntée et qui a sécurisé les gens.

Monsieur Jean-Marie MIGNOT intervient pour parler de la problématique des camions de bois dont le chargement dépasse parfois du camion et pourrait causer de gros dégâts. Il ajoute que la route n'est pas forcément adaptée pour accueillir autant de camions et autant de poids.

Monsieur Nicolas BALOT souhaite clore le débat et assure aux membres de l'opposition que la sécurité des personnes dans Feytiat est très importante pour les élus. Il indique qu'ils travaillent actuellement sur plusieurs secteurs de la commune et que plusieurs travaux ont déjà été réalisés sur Crézin et du côté de la bibliothèque. Il confirme qu'une discussion pourra être mise en place et rappelle que les élus sont toujours à l'écoute des citoyens et des difficultés qu'ils rencontrent. Il ajoute que la priorité actuelle est de réussir à diminuer le flux de voitures et de camions.

Monsieur Pascal BUSSIÈRE termine en précisant que les questions écrites posées pour ce Conseil n'avaient pas pour but de lancer un débat sur la déviation mais résultaient de demandes régulières des citoyens à leur encontre.

Monsieur le Maire clôt le débat en rappelant qu'il est normal que chacun puisse donner son opinion et défendre ses positions mais qu'il faut assumer ses prises de décisions.

Une étude sera demandée à Limoges Métropole la semaine prochaine où il sera spécifié que les conseillers alertent sur la dangerosité du site et attendent des réponses pour sécuriser le site. Les propositions seront étudiées tous ensemble.

Le Maire clôture la séance à 21H09.

Secrétaire de séance,  
Marie-Claude BODEN.



Le Maire,  
Gaston CHASSAIN.

